PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION SOMMATIVE DU PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

On a effectué l'évaluation sommative du Programme des coûts indirects au cours de sa sixième année d'activité en prévision du renouvellement de ses modalités. Cette étude d'évaluation concernait les quatre points suivants : le besoin continu du Programme, sa capacité d'atteindre ses objectifs, sa rentabilité et l'efficacité de sa prestation. Les recommandations mettent l'accent sur ces éléments, et la direction du Programme est d'avis qu'ils peuvent être traités dans le cadre du nouveau mandat et des nouveaux pouvoirs de ce programme permanent.

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada conserve le Programme pour la recherche menée au sein des collèges et des universités.

RECOMMANDATION 2

Qu'en l'absence de données probantes indiquant clairement la nécessité d'apporter des changements, on conserve l'approche existante de gestion des centres de recherche en santé affiliés.

RECOMMANDATION 3

Que l'on conserve la formule de financement actuelle prévoyant une échelle progressive de taux de financement.

RÉPONSE

La direction appuie ces trois recommandations.

RECOMMANDATION 4

Que l'on examine les questions du formulaire de rapport afin de mieux évaluer l'impact accru du Programme.

RÉPONSE

La direction appuie cette recommandation et préparera un plan d'action afin d'examiner les indicateurs de rendement en collaboration avec des détenteurs de subvention et des intervenants.

RECOMMANDATION 5

Que les organismes subventionnaires, en collaboration avec les établissements postsecondaires, appuient l'élaboration d'une méthodologie visant à établir une mesure de référence de l'état des divers milieux de recherche.

RÉPONSE

La direction appuie cette recommandation et préparera un plan d'action afin de traiter cette question.

RECOMMANDATION 6

Que l'on réévalue le niveau de financement du Programme afin de s'assurer de disposer de suffisamment de ressources pour répondre aux exigences du Programme en matière de diligence raisonnable, de surveillance et de suivi.

RÉPONSE

La direction appuie cette recommandation. Elle élaborera un plan d'activités triennal afin d'examiner les recommandations de ce rapport et de définir de futures orientations qui permettront de s'assurer que le Programme atteint ses objectifs stratégiques.

28 mai 2009